

TRC & RC10:CHANTIER UNIQUE: COUVERTURE GLOBALE – PROPOSITION

Questionnaire pour la TRC et la responsabilité civile décennale des tous les intervenants sur le chantier selon la loi de 31 mai 2017.

La couverture ne peut être acquis en combinaison avec une couverture TRC souscrite chez BDM.

Preneur d'assurance

Qualité:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage | <input type="checkbox"/> Bureau d'Études |
| <input type="checkbox"/> Entrepreneur | <input type="checkbox"/> Architecte |
| <input type="checkbox"/> Promoteur –entrepreneur | <input type="checkbox"/> Promoteur –vendeur |
| <input type="checkbox"/> Autre: | |

Nom du preneur d'assurance:

Adresse preneur d'assurance:

N° BCE:

e-mail:

Site web:

Assurés

Maître d'ouvrage:

Les travaux fait par le maître d'ouvrage sont exclu de la couverture.

Entreprise générale:

Architecte:

Bureau d'étude:

Sous-traitants:

Cotraitants:

Coordinateurs de sécurité:

Garanties demandées

TRC

- Sans RC10
- Avec RC10

RC 10

Montant de garantie:

- Montant obligatoire par la loi 31/05/2017:
 - a. A hauteur du coût de travaux, lorsque le coût des travaux est inférieur à EUR 500 000. (ABEX-index: 648)
 - b. A hauteur de EUR 500 000, lorsque le coût des travaux est supérieur ou égal à EUR 500 000. (ABEX-index: 648)
- Autre valeur : laquelle ?

Données administratives RC10:

Ces données sont enregistrées dans l'attestation obligatoire RC10 :

- Nom du projet:
- Adresse (rue, n°, CP, ville)

- Références cadastrales:
- Référence permis d'urbanisme:
- Permis délivré le:

- Nom architecte:
- N° de l'ordre de l'architecte:
- BCE architecte:

Description des ouvrages

Typologie des bâtiments

- Habitation collective _% Habitation individuelle _%
Bureaux _% Mixte: Habitation, Commerce _%
Bâtiment classé monument historique à usage Habitation, bureaux, commerce _%
Autre : laquelle ?

- Nouvelle construction
Rénovation partielle (quelle partie?)
Rénovation totale
Autres ?

Valeur du construction (=la valeur de reconstruction) (incl/excl TVA, honoraires ?):

Début des travaux:

Durée des travaux:

Description des travaux:
.....

Documents à joindre:

- Plans
- Métrée
- Étude de stabilité
- Rapport d'examen du sol avec étude des techniques des fondations retenues

Antécédents:

Votre responsabilité civile décennale a-t-elle été mise en cause ces dix dernières années ?

oui non

Préciser les dates, causes, circonstances, montants réclamés et conséquences financières.

Pièces à joindre : Statistique sinistre

Renseignements techniques

Données au sujet du sous-sol :

Nature et situation:

.....
.....

Étude du sol effectué par:

Fondations: Type (p.e. pieux, semelles,...):

Profondeur:

Y a-t-il des travaux sous les fondations des bâtiments contigus? O N

Excavations:

Nombre de niveaux sous le sol:.....

profondeur excavation la plus profonde:

Niveau nappe aquifère:.....

Rabattement éventuel de la nappe aquifère? O N

Si oui, quelle méthode est utilisée?

La tranchée ou la fouille est-elle étançonnée? O N

Si oui, avec quel système d'étançonnement (marqué sur plan)?.....

Nombre de niveaux au-dessus du sol :

Méthode de construction (traditionnelle, prefab, etc.):

Quels sont les principaux matériaux utilisés dans le gros oeuvre?

.....

quelle est la portée la plus grande entre appuis?.....

Longueur du porte-à-faux?.....

techniques spéciales (chauffage, climatisation, ascenseur,...) lesquelles?

.....

.....

Est-ce qu'il y a un bureau de contrôle(SECO, Vinçotte,...)? O N

Garanties TRC

Biens existants (biens immobilier de maître d'ouvrage): O N

Si oui, description:

.....

A assurer en premier risque : EUR

RESPONSABILITE CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

Cette extension doit-elle être prévue? O N

Quels montants doivent être garantis par sinistre selon articles 1382-86 CC?

..... €

Lequel des assurés est déjà couvert en RC Exploitation? Pour quels montants et par quelle société

.....

L'art. 544 du Code Civil doit-il être assuré? O N

Si oui, les suites de cette responsabilité ont-elles été contractuellement transmises à l'entrepreneur

? O N

Description détaillée des bâtiments proches du chantier (état général et âge approximatif):

.....

.....

Attention: un état des lieux préalable aux travaux ait été établi contradictoirement.

Le cahier des charges prévoit-t-il une période d'entretien? O N

Si oui, doit-elle être assurée pour cette période : 12 mois 24 mois

Annexe 1 : Activités assurées sur chantiers ? (à remplir obligatoirement)

<input type="checkbox"/> PROJET TOTAL
<input type="checkbox"/> Gros oeuvre fermé
<input type="checkbox"/> Terrassement
<input type="checkbox"/> Fondations et parois spéciales
<input type="checkbox"/> Maçonnerie et béton armé
<input type="checkbox"/> Béton précontraint in situ
<input type="checkbox"/> Charpente et structure en bois
<input type="checkbox"/> Constructions à ossature bois
<input type="checkbox"/> Charpente et structure métallique
<input type="checkbox"/> Façades & toitures
<input type="checkbox"/> Couverture
<input type="checkbox"/> Étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur
<input type="checkbox"/> Structures et couvertures textiles
<input type="checkbox"/> Revêtements de façades par enduits, avec ou sans fonction d'imperméabilité et/ou d'étanchéité, ravalements
<input type="checkbox"/> Isolation thermique par l'extérieur
<input type="checkbox"/> Bardages de façade
<input type="checkbox"/> Façades-Rideaux
<input type="checkbox"/> Revêtement vertical en matériaux durs agrafés ou attachés
<input type="checkbox"/> Menuiseries extérieures
<input type="checkbox"/> Verrières - Vérandas
<input type="checkbox"/> Finition intérieures
<input type="checkbox"/> Menuiseries intérieures
<input type="checkbox"/> Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie
<input type="checkbox"/> Serrurerie - Métallerie
<input type="checkbox"/> Vitrerie - Miroiterie
<input type="checkbox"/> Peinture
<input type="checkbox"/> Revêtement intérieur de surfaces en matériaux souples et parquets
<input type="checkbox"/> Revêtement de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés
<input type="checkbox"/> Isolation intérieure thermique- Acoustique
<input type="checkbox"/> Techniques
<input type="checkbox"/> Plomberie
<input type="checkbox"/> Chauffages et installations thermiques
<input type="checkbox"/> Fumisterie
<input type="checkbox"/> Installations d'aéraulique, de climatisation et de conditionnement d'air
<input type="checkbox"/> Électricité
<input type="checkbox"/> Piscine
<input type="checkbox"/> Autres (lesquels):

Annexe 2 OUVRAGES EXCEPTIONNELS

GRANDE PORTEE :

		PORTEE (entre nu et appuis) supérieure à	PORTE A FAUX Supérieur à
Pour :	Poutres Arcs	20 mètres 40 mètres	5 mètres 5 mètres

GRANDE HAUTEUR :

		HAUTEUR TOTALE DE L'OUVRAGE (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à
Hall sans plancher intermédiaire Ouvrage à étages		20 mètres 50 mètres

INUSUELS :

- Partie enterrée, lorsque la hauteur de celles-ci (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à 10 mètres.
- Pieux ou puits de fondations de plus de 20 mètres après recépage.
- Ouvrages hydrauliques ;
- Ouvrages de Génie civil ;
- les ouvrages réalisés sur un remblais de plus de 1 m d'épaisseur ;
- Fondations renforcés par des colonnes ballastées, inclusions rigides, vibro-flotation... ;
- Charges d'exploitation sur dallage excédant 2 t/m²
- prototypes

A. Informations au preneur d'assurance

A. QUANT À LA PROTECTION DE VOTRE VIE PRIVÉE

Bracht, Deckers & Mackelbert S.A. (ci-après : BDM) considère que la protection de votre vie privée est essentielle. Conformément au règlement général sur la protection des données (en abrégé : RGPD ou — en anglais — GDPR), BDM prend diverses mesures, qui sont décrites en détail dans la notification publique de confidentialité sur le site Web de BDM (www.bdmantwerp.be/privacy). Cette notification énonce également vos droits et obligations à l'égard de vos données à caractère personnel traitées par BDM ou par son intermédiaire. Sur simple demande, vous pouvez obtenir de votre courtier en assurances une copie écrite de cette notification en matière de confidentialité.

BDM désire avant tout souligner les éléments clés suivants :

- Sous certaines conditions (notamment : dans la mesure où BDM peut tracer vos données à caractère personnel et pour autant que BDM ne peut pas faire valoir des intérêts supérieurs), vous avez droit à l'information (consultez à cet effet la notification en matière de confidentialité sur le site internet de BDM), l'accès, la rectification, l'effacement, la limitation du traitement, l'opposition et la portabilité de vos données à caractère personnel.
- En ce qui concerne l'exercice de vos droits, veuillez-vous adresser de préférence par courriel au délégué à la protection des données : B.D.M, à l'attention du délégué à la protection des données, Entrepotkaai 5, 2000 Antwerpen, Tél. +32 3 242 09 36, e-mail : privacy@bdmantwerp.be
- Vous pouvez adresser vos éventuelles réclamations en matière de confidentialité au délégué à la protection des données mentionné. En outre, vous avez toujours le droit de déposer plainte auprès d'une autorité de contrôle. L'autorité de contrôle pour la Belgique est la Commission de la protection de la vie privée, Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles (<https://www.privacycommission.be/fr>).

B. EN CE QUI CONCERNE LES CONTRATS D'ASSURANCE QUE VOUS SOUSCRIVEZ AVEC BDM

- Sur simple demande, vous pouvez obtenir auprès de votre courtier un exemplaire écrit des conditions générales des contrats d'assurance que vous souscrivez avec BDM. En outre, vous pourrez consulter ces conditions générales en ligne sur <https://www.bdmantwerp.be/fr/downloads>.
- Si vous avez des réclamations se rapportant à (la réalisation ou l'exécution de) ces contrats d'assurance, veuillez vous adresser à notre service de réclamation, Entrepotkaai 5, 2000 Antwerpen, tél. +32 3 242 09 36, e-mail: complaints@bdmantwerp.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction ou souhaitez l'intervention immédiate du Service de médiation des assurances, vous pouvez déposer plainte de plusieurs façons: moyennant un [formulaire internet](#), par courriel adressé à info@ombudsman.as, par fax au +32 (2) 547 59 75 ou par lettre ordinaire au Médiateur des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles.
- Nous vous prions de prendre connaissance de notre politique de conflit d'intérêts et de notre politique relative aux indemnités. Sur simple demande, vous pourrez en obtenir un exemplaire écrit auprès de votre courtier. En outre, ces documents sont consultables sur <https://www.bdmantwerp.be/fr/downloads>.

B. Déclarations du preneur d'assurance

- Je déclare que les informations (y compris mes données personnelles générales et médicales) que j'ai fournies (ou que je fournirai) à BDM sont exactes, complètes, pertinentes et non excessives (ou le seront).
- J'autorise BDM à traiter ces informations (y compris mes données personnelles générales et médicales) afin de souscrire et exécuter mon/mes contrat(s) d'assurance.
- Je consens à ce que le traitement des données à caractère personnel relatives à ma santé ou celle de la personne que je représente s'effectue en dehors de la responsabilité d'un professionnel des soins de santé.
- Le cas échéant, je consens, au nom de la personne que je représente, à un examen médical éventuel, dans la mesure où celui-ci est exigé pour mon contrat d'assurance.
- Je m'engage à communiquer à BDM, par écrit ou par courriel, toute modification relative aux informations fournies intervenant avant l'émission de la police. En outre, je m'engage à communiquer à BDM, par écrit ou par courriel, toute modification relative aux informations fournies intervenant pendant la durée de la police.
- Je déclare être au courant que l'omission ou l'inexactitude intentionnelle dans la communication d'informations, induisant BDM en erreur sur les éléments d'appréciation du risque, entraîne la nullité du contrat d'assurance.
- Je réalise en outre que toute escroquerie ou tentative d'escroquerie de BDM ou des assureurs pool ou coassureurs concernés dans le contrat d'assurance par le biais de BDM entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fera également l'objet de poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal.
- J'autorise BDM et les assureurs pool et coassureurs représentés par BDM de communiquer mes données à caractère personnel aux destinataires précités des données à caractère personnel, comme décrit plus en détail dans la notification publique en matière de confidentialité de BDM.
- Je confirme avoir reçu une copie certifiée conforme de ce formulaire d'autorisation ainsi qu'un exemplaire des conditions générales et particulières applicables de mon/mes contrat(s) d'assurance. Je déclare en accepter le contenu et l'application.

En cochant la case suivante, je déclare que j'ai lu les informations et déclarations énoncées ci-dessus et que je les accepte :		<input type="checkbox"/>
En outre, j'autorise BDM à utiliser l'adresse d'e-mail que j'ai indiquée ci-dessous pour toutes les communications à effectuer entre BDM et moi-même concernant mon/mes contrat(s) d'assurance avec BDM :		<input type="checkbox"/>
Fait à	le...	
Signature ¹		

¹ Si le preneur d'assurance ne peut pas signer lui-même, veuillez en mentionner les raisons + le nom et la qualité du signataire.